



Compte-rendu
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 août 2021
à vingt heures salle du conseil municipal
sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire.

PRESENTS : Mmes Guillot Jacqueline ; Meilland Pascale ; Ribes Monique ; Rodamel Chantal.
Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ; Grosbellet Michel ;
Philippon Emmanuel ; Regeffe Hervé

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale MEILLAND

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

Approbation et signatures du compte-rendu et des délibérations de la réunion précédente.

1/ Participation aux frais de scolarité de l'école Les Marronniers de St Germain Laval

Mme Ribes explique que pour l'année scolaire 2019-2020 les frais de scolarité n'ont pas encore été payés car une négociation avait été demandée pour faire baisser la somme à payer de 671,28€. Cette négociation n'a pas été acceptée.

Pour l'année 2020-2021, le montant des frais s'élève à 701,28€.

(La nouvelle préfète avait calculé une moyenne sur le département de frais de scolarité de 472,00€ pour les écoles primaires et de 1179,00€ pour les écoles maternelles).

Il reste donc 1372,96€ à payer pour un élève qui est en CM2.

10 personnes prennent part au vote (une étant directement concernée par le sujet ne vote pas)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 10 voix pour.

2/ Proposition d'acquisition et pose de défibrillateurs/ Demande de subvention au département

La commission sécurité s'est réunie pour examiner les devis demandés par Mme Ribes auprès de divers fournisseurs. Après réflexion, il a été proposé au conseil d'acheter 2 défibrillateurs chez France DAE. Le modèle choisi est le MINDRAY : les piles coûtent 174,00€ pour une validité de 5 ans, les électrodes coûtent 59,00€ pour une validité de 5 ans et le coût total pour le DAE + l'armoire + le kit de signalisation est de 1468,00€ HT. Pour comparaison le modèle que nous possédons déjà et qui est installé sur le mur de la mairie est un modèle PHIJIPS dont les piles coûtent 155,00€ pour une validité de 4 ans, les électrodes adultes + enfants coûtent 158,00€ pour 2 ans et le coût total pour le DAE + l'armoire + le kit de signalisation est de 1467,00€ HT.

Ces 2 défibrillateurs devraient être installés un à la chapelle et l'autre vers Le Relais d'Urfé.

Un devis a été fait par l'entreprise Bourcier qui est au prix de 490,00€ pour la pose des 2 défibrillateurs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention au département, le choix du fournisseur, de l'installateur et l'achat des panneaux supplémentaires pour signaler les DEA.

3/ Eclairage public. Remplacement des mâts allée du presbytère.

Lors du conseil précédent, un devis du SIEL avait été proposé pour un coût de 1096,09€ HT pour le remplacement des 2 mâts. Les membres du conseil avaient demandé à renégocier le coût.

La négociation, a apporté une baisse de 11,6% du coût qui passe à 968,54€ HT pour la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau devis

11/ Infos diverses

- Dominique Bartholet a Réalisé 150h de travail dont 120h pour les travaux de l'appartement de la cure.
- La mairie a remis l'appartement au-dessus de la mairie en location : déjà 5 personnes ont appelé pour des renseignements. Les visites ont commencé.
- L'animation prévue le dimanche 8 août à la chapelle (lecture d'autrices sur le thème du courage) est pour l'instant maintenue. Repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps.
- Une réflexion est proposée aux membres du conseil sur le devenir de la chapelle du château.

Fin de séances à 21 heures

Ainsi fait le jour mois an que dessus

Nom	Signature
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	

GROSBELLET Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	Absente excusée
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	